

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 8 octobre 2019

Éclairage public

Le Jour de la nuit : extinction symbolique des lumières

Samedi 12 octobre 2019

Organisée samedi 12 octobre 2019, le Jour de la nuit est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Au cours du week-end, la Ville de Rennes prend part à cette dixième édition du Jour de la nuit en éteignant l'éclairage permanent d'une trentaine de sites : monuments, places, rues et parcs. Pour aller plus loin dans son engagement, la Ville de Rennes adhère depuis juin 2019 à l'Association nationale de protection du Ciel et de l'Environnement et Nocturne (ANPCEN) - <https://www.anpcen.fr/>.

Extinction symbolique des lumières de places, rues et bâtiments à l'occasion du Jour de la nuit

Les sites dont l'extinction des lumières est programmable seront éteints le samedi toute la nuit. Les sites dont l'extinction des lumières n'est pas programmable seront éteints dès le vendredi soir, c'est-à-dire que les lumières resteront éteintes les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre au soir pendant toute la nuit.

Sites et bâtiments dont les éclairages publics seront éteints durant la nuit du 12 au 13 octobre :

- place de la Communauté (les grands mâts et les projecteurs) ;
- square Hyacinthe Lorette (les projecteurs) ;
- place du Champ-Jacquet (les projecteurs) ;
- place du Parlement de Bretagne (les projecteurs) ;
- place Jeanne d'Arc (les projecteurs) ;
- place de la République (les bibliothèques végétales, les bancs et les bacs à arbres) ;
- place Georges Bernanos (les projecteurs) ;
- les Colonnes Beauregard (éclairage) ;
- place Albert Bayet (les projecteurs) ;
- pont de la mission (les projecteurs) ;
- l'Hôtel de Ville ;
- l'Opéra ;
- le Palais Saint-Georges ;

- l'église Notre Dame ;
- la halle Martenot ;
- la Maison de Suède ;
- la Maison verte ;
- le pôle associatif de la Marbaudais ;
- l'écluse Moulin du Comte et la roue à eaux ;
- le dôme du cimetière Nord.

Sites dont les éclairages publics seront éteints durant 3 nuits du 11 au 14 octobre :

- esplanade Général de Gaulle (les projecteurs scéniques) ;
- Maison de Suède (la partie raccordée sur l'éclairage public) ;
- Maison verte (la partie raccordée sur l'éclairage public) ;
- abords du pôle associatif de la Marbaudais ;
- illumination de la tour Sarah Bernhardt.

Un schéma d'aménagement lumière (Sdal) pour concilier économies d'énergie et protection de la biodiversité

Dans le cadre du Sdal (Schéma directeur d'aménagement lumière), la Ville de Rennes s'est engagée à réduire ses consommations d'énergie de 20 %, dont celle de l'éclairage public.

L'extinction est une réponse rapide pour la réalisation d'économie d'énergie avec le matériel existant. En parallèle, la Ville travaille sur sa trame noire, c'est-à-dire des espaces publics dont l'éclairage peut être adapté en fonction de l'usage, notamment grâce à aux luminaires LED installés sur le territoire depuis 2015.

Le concept de trame noire

Conçu par l'agence Concepto pour le Sdal de la Ville de Rennes en 2012, le concept de trame noire s'appuie sur le principe des trames vertes et bleues. Il s'agit de (re)constituer un réseau écologique à l'échelle d'un territoire. L'usager est associé à la définition des zones à éclairer, à la temporalité et à la couleur de l'éclairage. L'application de ces principes est une alternative à l'extinction complète de l'éclairage public et vise à conserver un bon niveau de service pour les usagers tout en protégeant l'environnement urbain et la biodiversité.

Exemples concrets d'économie d'énergie

- À ce jour, 5 025 points lumineux représentant environ 20 % des candélabres de la Ville de Rennes sont éteints au cœur de la nuit (de 1 h à 5 h du dimanche soir au jeudi matin et de 2 h à 5 h du jeudi soir au dimanche matin). Ces points lumineux sont situés dans les zones d'activités (ZA), les zones industrielles (ZI) et secteurs résidentiels (maisons individuelles et petits collectifs).
- Depuis 2015, la Ville de Rennes a pris la décision d'installer des luminaires à faible consommation de type LED. Ils permettent de diriger la lumière dirigée de façon précise sur l'espace public et évite d'envoyer la lumière dans les jardins. L'économie d'énergie ainsi réalisée par rapport à l'existant est de l'ordre de 60 % en moyenne.
- Sur les axes de circulation, le niveau d'éclairement (LED) est diminué au

milieu de la nuit, quand les flux automobiles et leur vitesse baissent. Des économies importantes peuvent ainsi être réalisées tout en maintenant un niveau d'éclairage suffisant pour la sécurité et le confort des différents modes de déplacement.

- Dans les cheminements piétons, un travail a été mené sur la détection automatique. Ce dispositif permet de mettre l'éclairage en veille en temps normal (de l'ordre de 20 % de la puissance normale) pour permettre un balisage, et de le monter à 100 % lorsqu'un passant est détecté. Ce dispositif est notamment installé parc du Berry, allée Alfred Jarry, promenade Marc Elder et dans le quartier de Villejean.

Plus d'informations

→ Pour plus d'informations sur cette journée nationale, consulter www.jourdelanuit.fr